

Projet de loi 31 : une utilisation juste des compétences des pharmaciens

L'Association professionnelle des pharmaciens salariés du Québec (APPSQ) salue le dépôt du projet de loi 31 par la Ministre McCann. Le nouveau projet de loi permettra aux Québécois de mieux tirer profit des compétences de leur pharmacien et de recevoir les soins adéquats au moment où ils en auront besoin.

L'APPSQ est ravie à l'idée que les pharmaciens pourront prescrire des médicaments de vente libre, prolonger les ordonnances de tout prescripteur, en plus d'initier, ajuster ou cesser un médicament suite à une demande de consultation. Le projet de loi donnera également l'opportunité au pharmacien d'agir à titre préventif pour certains problèmes de santé. Il prescrira et administrera des vaccins, contribuant ainsi à soulager un problème de santé publique.

Bien entendu, un projet de loi de cette ampleur sera accompagné d'un ensemble de règlements qui déterminera l'impact réel que ces changements auront sur les soins de première ligne. L'APPSQ souhaite que les prochaines étapes se déroulent dans des délais raisonnables.

La mise en place d'un tel projet de loi nécessitera qu'on donne aux pharmaciens les moyens de s'organiser et d'offrir ces nouveaux services pharmaceutiques afin qu'ils soient réellement accessibles pour la population. Sur le terrain, l'accessibilité réelle passe notamment par une rémunération juste et par l'abolition de la franchise et de la coassurance qui, actuellement, est le principal frein à l'augmentation des services cliniques en pharmacie.

L'APPSQ tend la main au gouvernement pour bonifier le projet de loi d'ici son adoption ainsi que lors de l'implantation afin de s'assurer d'avoir des modalités administratives souples laissant place au jugement professionnel du pharmacien.

L'APPSQ souhaite également continuer à travailler conjointement avec l'Ordre des pharmaciens du Québec, l'Association des pharmaciens propriétaires du Québec, l'Association des pharmaciens d'établissements de santé du Québec, le regroupement québécois des pharmaciens en GMF ainsi que l'Association des chaînes et bannières de pharmacie du Québec afin de soutenir ses membres lors de l'implantation de ce grand projet stimulant. L'APPSQ est d'avis qu'il sera à l'occasion d'amener plus loin la collaboration intraprofessionnelle afin que les pharmaciens de tous les milieux soient préparés et confiants lors de la sanction de ces nouvelles activités.